

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 juin 2014

**Président : François de MAZIÈRES** (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Bernard DEBAIN  
M. Arnaud HOURDIN  
Mme Sonia BRAU  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL  
M. Erik LINQUIER  
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)  
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)  
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.06.27 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de**

**Versailles : régularisation de l'exercice 2013 et évolution des conventions annexes.**

**□ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L.5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la précédente délibération n°2011-02-15 du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2011 établissant les modalités de services partagés entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles ;

Vu la précédente délibération n°2011-01-18 du Conseil municipal de la ville de Versailles du 27 janvier 2011 établissant les modalités de services partagés entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles.

-----

Afin de rationaliser leur fonctionnement et d'optimiser leurs dépenses, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles ont depuis de longues années mis en commun leurs fonctions supports. En 2011, les différentes conventions qui les liaient ont été remises à plat.

Une convention-cadre définit les modalités générales ; des conventions annexes thématiques ou par opérations détaillent les missions remplies par les personnels, déterminent le coût du service mutualisé et le répartissent en fonction de ratio d'activité.

Conformément à la réglementation, le coût du service est établi chaque année de manière prévisionnelle puis fait l'objet d'une régularisation au vu des réalisations effectives, une fois l'année achevée. Ces points sont retranscrits aux articles 6.1 et 6.2 de la convention-cadre.

Pour l'année 2013, le bilan global, présenté dans le tableau ci-après, fait apparaître des dépenses complémentaires pour Versailles Grand Parc d'un montant de 28 384,78 €.

Pour l'année 2014, les conventions de services partagés font l'objet d'un avenant tenant compte des prévisions de réalisations. Par ailleurs, deux conventions nouvelles sont à passer pour des opérations qui se dérouleront sur les années 2014-2015 :

- L'encadrement des missions de travaux d'aménagement du Pôle Danse du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles sera assuré par la direction de la Construction,
- L'encadrement des travaux d'aménagement de la deuxième déchetterie sera assuré par le Bureau d'études Espaces publics.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,**

- 1) *d'approuver la régularisation de l'exercice 2013 relative aux coûts de la mutualisation des services, qui conduit à un montant global de 28 384,78 € à recouvrer par la ville de Versailles auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ventilé tel que proposé dans le tableau ci-dessous ;*



